66e Année. — N° 168

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 77
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Emb. 12.00 23.00 45.00
France.Belg. 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.60 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 168

VENDREDI
17
JUIN 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
77, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LA DÉTENTE EN EUROPE CENTRALE

Après avoir fait un nouveau séjour à Paris en revenant de Londres, M. Benès reprend aujourd'hui la route de Prague.

Nul n'ignore l'activité avec laquelle le jeune et distingué ministre des affaires étrangères de la Tchéco-Slovaquie s'est consacré à la solution des problèmes complexes et délicats qui jusqu'à ces derniers temps entretenaient au centre de l'Europe un foyer d'incendie. Ne semblait-il pas, en effet, qu'il faudrait à jamais renoncer à rapprocher, fût-ce dans l'intérêt supérieur de leur sécurité individuelle, ces peuples si différents de race, de mentalité, sinon d'aspirations, que la victoire des alliés avait libérés ou auxquels elle avait donné des frontières nouvelles à peu près conformes au principe des nationalités? Cette tâche redoutable et ardue fut celle, depuis un an, de M. Benès. Son clairvoyant sens politique a compris qu'il fallait d'abord se préoccuper de vivre, de s'assurer par conséquent contre toute nouvelle tentative de domination germanique, se défendre contre les agitations, les intrigues, les complots, qui constituent l'essence même de la politique « balkanique ». Il s'est trouvé, dans cette conception si judicieuse et si réaliste des nécessités d'une paix durable et solide en complet accord avec son éminent collègue roumain, M. Take Jonesco.

Il en est résulté le projet de la « Petite Entente », devenu aujourd'hui une réalité, puisque dès à présent la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Yougo-Slavie ont signé le pacte qui les unit. Il manque, sans doute l'adhésion de la Pologne. De laborieuses négociations ont été depuis de longs mois entreprises à cet effet entre Prague et Varsovie. M. Benès avait trouvé dans le prince Sapieha un interlocuteur qui avait saisi l'importance de cette entente pour les deux pays. Depuis que ce diplomate perspicace a quitté le pouvoir, les choses sont demeurées en l'état, le sentiment public en Pologne ne s'étant pas encore résigné à oublier le différend qui s'était élevé entre les deux pays au sujet de l'affaire de Teschen, dont la solution fut mal accueillie par les Polonais.

M. Benès espère néanmoins que la Pologne se ralliera à la Petite Entente, qui trouverait auprès d'elle un appui dont elle aura tôt ou tard grand besoin. En dépit de sa résistance, le ministre tchéco-slovaque a plaidé sa cause à Londres relativement à la Haute-Silésie; il estime, en effet, qu'il est du devoir des Etats libérés de soutenir le principe dont la Pologne revendique l'application dans le partage du territoire plébiscité.

S'il partage les légitimes préoccupations que suscite le conflit silésien — et malheureusement les nouvelles d'hier ne sont guère extrêmement rassuré quant au maintien de la rassurantes — M. Benès se montre par contre paix dans l'Europe centrale. Les pourparlers qu'il a engagés avec la Hongrie sont en bonne voie; leur aboutissement probable supprimera la seule menace sérieuse susceptible de troubler la tranquillité que garantissent aux petits puissances du Centre leurs récents accords. Cette note franchement optimiste sera d'autant plus appréciée qu'on persiste à ne nous montrer que des horizons assombris...

G. G.

La taxe sur le chiffre d'affaires à la Chambre

Les amendements. — La suite de la discussion renvoyée à vendredi —

Paris, 16 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Péret.

La taxe sur le chiffre d'affaires

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires.

L'ARTICLE V

La Chambre arrive à la discussion de l'article 3 ainsi conçu :

L'article 60 de la loi du 25/6/1920 est modifié et complété comme il suit : 6° Les affaires assujetties à l'impôt sur les opérations de Bourse de commerce édicté par les articles 11 de la loi du 13/7/1911 et 9 de la loi du 27/2/1912, à l'exclusion de l'opération initiale qui donne lieu à l'émission de la lettre; 18° Les affaires consistant dans la vente du poisson, crustacés, coquillages et autres produits de la pêche effectuée par les pêcheurs.

14°. Les affaires effectuées par les établissements d'enseignement sous quelque forme qu'ils soient constitués; 15° Les affaires conclues avant le 1er juillet 1920, mais seulement dans la mesure où les marchandises ont été livrées et les services exécutés avant le 1er janvier 1921; 16° Les affaires consistant dans les ventes de produits végétaux, animaux, minéraux, importés à l'état brut, lorsque cette vente est effectuée par l'importateur lui-même et que les produits sont vendus dans l'état où ils ont été importés. Pour l'application de cette disposition, le vendeur n'est importateur, que s'il a pris livraison des produits dont la vente doit être exonérée avant leur passage à la douane. Un décret rendu sur la proposition du Ministre des Finances après avis des Ministres du Commerce et des Colonies, énumérera les produits dont la vente pourra être exonérée en vertu de la précédente disposition ainsi que les justifications à produire pour bénéficier de l'exonération.

MM. Joseph Bernier, de Monicaud et Thomas, déposent un amendement qui est repoussé par 419 voix contre 153.

MM. des Rotours, Pasqual, René Lefèvre et Macares déposent un amendement qui est ainsi conçu :

Ajouter à l'article 3, un alinéa ainsi conçu : 14° Les affaires effectuées par les petite artisans ou veuves de petits artisans, ainsi que par les petits pêcheurs visés à l'article 13 de la loi du 31/7/1917, mais seulement en ce qui concerne leurs propres travaux ou produits.

M. des Rotours. — En exceptant les contribuables visés à l'art. 13 de la loi du 31 juillet 1917, cet amendement tend à exonérer de l'impôt sur le chiffre d'affaires d'humbles artisans travaillant sans le concours d'aucun ouvrier, et parmi lesquels on peut compter nombre de mutilés, de veuves de guerre.

La première partie de l'amendement de M. des Rotours, relative aux petits artisans, mise aux voix, est adoptée par 410 voix contre 153.

M. des Rotours se rallie, pour la deuxième partie de son amendement, au texte de la Commission, que la Chambre discute.

Après intervention de M. Puech, les paragraphes 13 et 15 sont adoptés.

La suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

M. Péret fait connaître que la conférence des Présidents propose à la Chambre de tenir des séances exceptionnelles vendredi matin et mardi matin, pour discuter les projets sur les mines de la Sarre. Il en est ainsi décidé.

M. Charles Dumont propose à la Chambre de poursuivre vendredi la discussion du projet sur le chiffre d'affaires. Par 449 voix contre 122, la Chambre décide de continuer vendredi après-midi la discussion du projet sur la taxe sur le chiffre d'affaires.

L'assemblée fixe à mardi la discussion des interpellations sur la politique financière.

Séance levée à 19 heures 20. Séance, vendredi matin, à 9 h. 30 : discussion du projet créant un Office des mines de la Sarre.

LA POLITIQUE

DANS LE PARTI RADICAL

Après l'exclusion de M. J.-L. Bonnet

Paris, 16 juin. — La Commission exécutive de la Fédération des Comités républicains, radicaux et radicaux-socialistes de la Seine, réunie le 15 juin, déclare se solidariser avec son président, M. J.-L. Bonnet, député de Paris, ses élus, MM. Pettijean, député de Paris, Achille, Emile Faure, Flant et Peuch, conseillers municipaux de Paris, et les membres de son bureau, MM. Amouroux, Marine, Quéroy, vice-présidents; Renaux, trésorier; Condat, secrétaire, et Nail, président de la Fédération du deuxième secteur de Paris, tous exclus du parti par le Comité exécutif de la rue de Valois.

LES ATTENTATS SUR LES VOIES FERRÉES

Arrestation d'un saboteur

Albi, 16 juin. — Un malfaiteur, nommé Casimir Pistre, a été arrêté par M. Dautel, commissaire de la 8e brigade mobile, pour avoir détérioré un disque placé à 2 kilomètres avant de la gare de Saint-Félix, à Albi. Fort heureusement l'acte criminel a été découvert avant le passage du premier train de voyageurs.

LES QUOTIDIENNES

LES P. T. T. ET LA IIIe INTERNATIONALE

Les P. T. T. adhèrent à Moscou. Je ne les en félicite pas. Il y a, en effet, une façon plus intelligente et plus pratique à la fois de défendre les intérêts d'une grande corporation que de diriger son action dans la voie sans issue du communisme, c'est-à-dire de la révolution, c'est-à-dire en fin de compte, de l'anarchie.

Ce geste qui réjouira sans doute les bolchevicks de Russie et d'ailleurs, attristera, au contraire, les véritables amis des modestes fonctionnaires dont la popularité ne peut que perdre à des promiscuités compromettantes.

Evidemment, on aurait tort de penser que les membres des syndicats des Postes et Télégraphes, dans leur majorité, approuvent la décision de quelques meneurs. Beaucoup ont appris avec stupeur, j'en suis sûr, le vote d'adhésion à la IIIe Internationale. On peut avoir des opinions sociales précises et ne pas vouloir donner la main à Lénine et à Trotski. Faire le jeu des tyrans sanguinaires qui terrorisent le peuple russe, est un rôle que tout le monde n'accepte pas de jouer.

Alors, pourquoi les gens sensés, qui sont de beaucoup les plus nombreux parmi les employés des Postes, acceptent-ils d'être manœuvrés par les malins et les utopistes qui mènent le mouvement syndicalo-socialiste ? Pourquoi ne disent-ils pas franchement aux extrémistes qu'ils entendent faire de la défense corporative et non de la propagande révolutionnaire? Pourquoi, enfin, se laissent-ils conduire par le bout du nez et pourquoi votent-ils par procuration des calembredaines de la taille de celle-ci : « Qu'il ne peut y avoir de libération possible pour le prolétariat exploité que dans les formes d'une action directe présentée en bloc par la révolution russe en dehors de laquelle aucune révolution ne peut aboutir » ?

Cette phrase n'a aucun sens ou bien elle veut dire que les postiers sont invités à descendre dans la rue pour seconder les camarades de Moscou qui ne peuvent maintenir le gouvernement des Soviets qu'en brouillant les cartes dans le monde entier.

Les P. T. T. font fausse route. En adhérant à la IIIe Internationale, ils ne travaillent ni dans leur intérêt, ni dans l'intérêt du pays.

Maurice Auber.

SOUS LA COUPOLE

LA RÉCEPTION DE M. ROBERT DE FLERS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 16 juin. — M. Robert de Flers est venu prendre séance cet après-midi, à l'Académie française, entre ses deux parrains, MM. Marcel Prévost et R. Poincaré. Au bureau avaient pris place : MM. René Doumic

M. ROBERT DE FLERS

Brieux, et le secrétaire perpétuel, M. Masson.

Après un souvenir à Victorien Sardou et à son collaborateur disparu Armand de Caillavet, M. Robert de Flers, après avoir évoqué avec esprit l'habit vert, a fait, selon l'usage, l'éloge de son prédécesseur, le marquis de Ségur.

Ce dernier, a-t-il dit, à su parer l'histoire de toutes les séductions de son esprit et, à force d'art et de bonne grâce, est parvenu à arracher des sourires à l'érudition elle-même.

Le nouvel académicien a caractérisé ensuite les œuvres de l'historien défunt et a conclu en regrettant que le marquis de Ségur, moins heureux qu'Edmond Rostand, n'ait connu de la guerre que son angoisse et qu'il n'ait pas été là pour assister, le 14 juillet 1919, au retour de nos troupes triomphantes.

M. René Doumic a répondu en faisant l'éloge du récipiendaire. Après une énumération minutieuse des ascendances de M. de Flers, M. René Doumic l'a pris au Calvados où il est né, et l'a conduit à Paris où il a montré les succès remportés sur les scènes parisiennes par l'auteur de « Miquette et sa mère ».

Il a comparé les œuvres du récipiendaire à celles de Molière et d'Emile Augier et l'a assuré que l'Académie ne lui tenait pas rigueur du genre de déférence qu'il lui avait témoignée dans l' « Habit vert ».

M. Doumic a rappelé ensuite les services rendus pendant la guerre par le nouvel académicien, et, selon la tradition, il a terminé en gourmandant un peu son nouveau collègue.

La guerre a montré, a-t-il dit en concluant, que notre peuple est resté le plus sain qu'il y ait au monde, comme il est le plus noble et le plus généreux. Je vous demande de ne pas mettre tout votre esprit à montrer nos petits ridicules. Offrez-nous, dans vos pièces, l'image et non plus seulement la parodie de notre société : son prestige y gagnera et aussi le bon renom de notre littérature. Pour aimer tout à fait votre esprit, nous avons besoin qu'il nous fasse mieux aimer la France.

Une délégation des maires de France au Ministère de l'Intérieur et à l'Elysée

Paris, 16 juin. — M. Pierre Marraud, ministre de l'Intérieur, a reçu, jeudi matin, une importante délégation de l'Association des maires de France, présentée par son président, M. Bellamy, maire de Nantes.

Au nom de ses collègues, M. Bellamy a exposé au ministre les mesures proposées par le congrès des maires pour améliorer les conditions des finances communales et aboutir à d'indispensables simplifications administratives.

Le ministre a fait connaître à la délégation les dispositions déjà envisagées par le gouvernement dans le sens des résolutions du congrès des maires.

Un long et cordial échange de vues s'est poursuivi sur ces différents points. La délégation a fait appel au concours personnel du ministre pour faire aboutir les améliorations et les réformes qu'elle demande.

Cette délégation a été également reçue dans la matinée, par le Président de la République.

AU SENAT

M. Briand répond à M. Brangier qui critique notre administration

L'incident Paisant-Régnier est clos

Paris, 16 juin. — La séance est ouverte à 14 h. 40 sous la présidence de M. Jenouvrier.

MM. Aristide Briand, Guieth'au et Paisant, sont au banc du gouvernement.

Les critiques de M. Brangier contre notre administration

Malgré l'absence de M. Doumer, ministre des Finances, M. Brangier développe son interpellation sur le fonctionnement de nos administrations et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre fin aux désordres financiers et administratifs.

M. Brangier dit qu'il ne s'agit pas de changer la machine, mais de la mettre au point et de lui donner un bon mécanicien. (Très bien.)

M. BRIAND REPOND

M. A. Briand. — Des critiques dans le genre de celles de M. Brangier, dit le Président du Conseil, ont été formulées dans tous les pays. L'administration française n'échappe pas à ces critiques. On lui fait peut-être la part trop large. Notre pays s'est accommodé de cette administration dans des circonstances difficiles et il a pu les traverser dans de bonnes conditions.

La formule de M. Brangier est simple : Nous demandons des compétences, dit-il. Ce serait une singulière erreur de comprendre la gestion des affaires publiques avec une formule aussi simple.

Vous avez, aujourd'hui, continue M. Briand, la faculté de renverser l'administrateur délégué qui est au pouvoir. (Sourires.)

On m'a reproché un jour d'avoir trop de ministres. J'ai réduit la composition du Conseil. J'ai été renversé aussitôt. (Rires.) Le souvenir de cette entreprise me hante. (Rires.)

Je ne puis accepter les théories de M. Brangier que sous bénéfice d'inventaire.

Il faut de la bonne volonté et de l'activité de la part du Gouvernement et que le Parlement exerce d'une façon incessante son contrôle pour expédier les dilapidations et les mauvais emplois.

Voilà comment je comprends le fonctionnement de l'administration, et M. Brangier trouvera là qu'il y a des garanties de bonne gestion. (Applaudissements.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. PAISANT ET LE GENERAL REGNIER

Le général Bourgeois a ensuite la parole. On sait qu'il a transformé en interpellation la question posée l'autre jour par le général Hirschauer, à propos du général Régnier.

Des réponses de M. Barthou, ministre de la Guerre, dit le général Bourgeois, il résulterait que rien ne justifiait la dénonciation faite au Garde des Sceaux par M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Ravitaillement, concernant le général Régnier. Il était établi que jamais le général Régnier n'avait été en rapports avec la Maison Pikett, qu'il ne l'avait jamais contrôlée, et que l'accusation portée contre lui ne reposait sur rien.

M. Paisant aurait dû venir se rétracter publiquement à la tribune du Sénat, où il avait jeté l'accusation. Il ne l'a pas fait; il a manqué de courage civique. (Mouvements.).

M. BRIAND REPLIQUE

Le Président du Conseil monte à la tribune. Sur un ton énergique et sévère, M. Briand répond au général Bourgeois : Rien n'est plus facile de faire figure, d'avoir du courage civique, en se séparant d'un collaborateur aux prises avec des difficultés. Je déclare que je n'ai pas ce courage civique, et j'espère bien que, jusqu'à la fin de ma carrière, je ne l'aurai pas. Je ne permettrai pas que M. le Sous-Secrétaire d'Etat au Ravitaillement soit seul exposé aux coups. Je veux être à côté de lui. S'il faut une tête à M. le général Bourgeois, ses amis et lui seront bien servis, je lui en apporte deux, celles de M. Paisant et la mienne. On a parlé de gaspillage pour la liquidation des stocks, continue le Président du Conseil, et alors on a demandé des sanctions. J'ai parcouru le dossier, et je déclare ici qu'il n'était pas possible à M. Paisant, en présence des dénonciations qui étaient dans ce dossier, de ne pas transmettre le dossier au Garde des Sceaux, à fin d'enquête officielle. Le grand malheur, c'est qu'un nom a été jeté en pâture au public. Je fais remarquer que M. Paisant n'a pas prononcé de nom à cette tribune. Depuis, un communiqué officiel a été adressé à la presse, disant que rien ne saurait être reproché au général Regnier. L'honneur du général Régnier pourrait être satisfait du communiqué fait à la presse.

M. Barthou. — Il l'a été, il me l'a dit.

M. Briand. — On semblait désirer que M. Paisant donnât sa démission. Il me l'a offerte. Je l'ai refusée et je lui ai dit : Si on vous oblige à partir, nous partirons ensemble.

M. Briand fait un geste et poursuit : Les circonstances que nous traversons ne me permettent pas des opérations de la nature de celles qu'on me demande. Je demande au Sénat de considérer l'incident comme clos définitivement.

M. Barthou, ministre de la Guerre, s'associe aux déclarations du Président du Conseil.

M. Jules Delahaye réclame des explications de M. Paisant qui se lève et les donne brièvement; après quoi, le général Bourgeois se déclare satisfait et retire son interpellation.

L'incident est terminé et la séance est suspendue.

A la reprise, l'assemblée adopte divers projets.

Le Sénat fixe sa prochaine séance publique au mardi 21, à 15 heures. La séance est levée à 18 h. 05.

LE RETOUR DE LA CLASSE 19

Paris, 16 juin. — Un grand nombre d'hommes de la classe 1919, libérés par les corps des pays rhénans en vertu d'instructions du ministre de la Guerre, sont rentrés à Paris dans la matinée, par les gares de l'Est et du Nord.

Les événements extérieurs

EN SILESIE

Rencontres sanglantes entre Français et Allemands ?

Paris, 16 juin. — On n'a aucune confirmation des conflits qui, d'après une dépêche de Beuthen, se seraient produits entre les Allemands, d'une part, et des détachements franco-britanniques, d'autre part. On considère donc comme complètement faux les deux prétendus incidents signalés par ladite dépêche, tant à Cosel, où des Français auraient été attaqués et auraient eu plusieurs tués et blessés, qu'à Kothlarnia, où un sergent et un soldat anglais auraient été tués.

On n'a pas davantage confirmation de la nouvelle que le général allemand Hoefer se serait soumis aux injonctions de la Commission interalliée.

EN ORIENT

Bruit de la reprise des hostilités entre les troupes françaises et Kémalistes

Selon une dépêche de Smyrne au « Daily Telegraph », des messages reçus de Cilicie signalent que les hostilités ont de nouveau éclaté entre les troupes françaises et kémalistes. Les Français ont repris Djacher-Sehir aux bandes nationalistes. A la tête d'une colonne expéditionnaire, le colonel Conlon a défait un détachement kémaliste qui a subi de lourdes pertes.

Un autre détachement turc, sous les ordres de Saliz, défend le village de Las-Kano.

A Alep et à Constantinople, on attend l'arrivée prochaine de plusieurs cuirassés français venant de Toulon.

Il convient de n'accueillir cette dépêche que sous les plus expresses réserves. La nouvelle paraît, en effet, provenir des milieux grecs de Smyrne qui, aussi bien que ceux d'Athènes, cherchent, par des informations de ce genre, à créer dans l'opinion française contre les Kémalistes, un courant hostile dont ils comptent bénéficier.

Les Bolchevistes viendraient aider les Kémalistes

TURCS ET ROUGES AVANCERAIENT VERS SMYRNE

Rome, 16 juin. — Les journaux annoncent que des troupes soviétiques sont entrées en Anatolie, autorisées par le gouvernement d'Angora, pour lutter contre des ennemis éventuels. La Russie et la Turquie auraient déjà signé une alliance sur la base du désintéressement de la Russie dans la question de Constantinople et de la nécessité d'expulser des Détroits les représentants de l'Entente.

Les troupes russo-turques avancent sur Smyrne et Constantinople, pendant que les Grecs se hâtent dans la préparation de leur offensive.

Le gouvernement d'Angora aurait également décidé de ne pas reconnaître ses engagements vis-à-vis des puissances de l'Entente.

Tous les journaux italiens demandent quelle attitude les Alliés prendront en présence de ces événements.

LE CONGRÈS DU COTON A LIVERPOOL

En ce moment, se tient, à Liverpool, un Congrès du coton, groupant 250 délégués, dont 150 Américains.

Dans l'allocution de bienvenue à ceux-ci, le président du Congrès, Lord Emmott, faisant allusion au marasme actuel des affaires, dit : « Le coton est encore de beaucoup la moins chère et la plus utilisée des matières premières qui servent à la fabrication des tissus. Les nuages se dissiperont, et le coton redeviendra roi... »

« Mes compatriotes, déclare ensuite un Américain, M. R.-T. Manning, étudient le moyen de régulariser le marché du coton, c'est-à-dire d'empêcher les brusques dépressions de prix. Nous avons compris qu'il ne faut plus permettre que le coton américain soit jeté tout d'un coup et sans mesure sur le marché dans les trois mois qui suivent la récolte. Nous croyons que le marché cotonnier doit désormais obéir à des méthodes scientifiques. »

Un autre Américain, M. David R. Coker, parlant de l'insuffisance des prix actuels, y voit un péril : « Les prix actuels sont si bas qu'ils découragent le planteur, et d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité; on va donc à une sous-production, et il faut y pourvoir en relevant les prix. »

« Pas trop haut, ajoute-t-il. Les prix excessifs de l'an dernier ont fait d'effroyables dommages : ils n'ont été profitables, ni pour les Américains, ni pour le reste du monde. »

Un Anglais succède aux Américains. M. W. B. Himbury estime que la culture du coton dans l'Empire britannique doit être poussée. « On ne sait jamais; il peut y avoir, un jour ou l'autre, famine de coton. »

Des rapports sont ensuite présentés par MM. W. R. Meadows et W. H. Booth, l'un sur la question du Standard uniforme et universel; l'autre sur le financement par l'Amérique des importations européennes de coton.

LA CRISE OUVRIÈRE EN ANGLETERRE

LES MINEURS REPOUSSENT LES CONDITIONS DU GOUVERNEMENT

Londres, 16 juin. — Les résultats du referendum des mineurs, connus jusqu'à présent, accusent une majorité en faveur des conditions des patrons et du gouvernement.

Voici le total des chiffres déjà parvenus : En faveur de l'acceptation des conditions patronales, 61.747 voix; contre, 156.638 voix.

On sait qu'une majorité des deux tiers est requise pour empêcher la reprise du travail. Comme on le voit, cette majorité est dépassée mais les résultats indiqués ci-dessus sont bien loin d'être complets.

LE CONFLIT DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE

Les ouvriers acceptent une diminution de 22 p. c. du salaire actuel

Selon le « Daily Mail », le conflit de l'industrie cotonnière a été réglé en principe. Les délégués des usiniers et ceux des ouvriers ont signé une convention par laquelle les ouvriers acceptent une réduction de 22 pour cent du taux actuel du salaire.

LES METALLURGISTES

Londres, 16 juin. — La grève d'un million et demi d'ouvriers métallurgistes, qu'on redoutait pour demain, est ajournée, les patrons ayant décidé de reporter au 30 juin la date de la diminution des salaires. Une nouvelle décision sera prise à cette époque par les ouvriers.

L'IMMATRICULATION DES COMMERÇANTS AU REGISTRE DU COMMERCE

Dernier délai le 30 juin

Paris, 16 juin. — Conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 1920, les délais prévus par la loi du 18 mars 1919, pour l'immatriculation des commerçants et des sociétés commerciales au registre du Commerce expirent définitivement le 30 juin prochain. A partir de cette date, le défaut de déclaration est susceptible d'entraîner les sanctions prévues par la loi, c'est-à-dire une amende de 16 à 200 francs, dont le coût est approximativement, depuis la loi du 26 juin 1920, de 54 à 600 francs.

Les déclarations doivent être faites au greffe du Tribunal de Commerce de la résidence (ou du Tribunal civil en tenant lieu), dans les conditions qui ont été récemment rappelées aux intéressés par voie d'affiches.

Une délégation de cheminots reçue par M. Le Trocquer

Paris, 16 juin. — Le bureau de la Fédération des cheminots de la rue Cadet, préludant à son Congrès qui va se tenir les 18 et 19 juin, à Paris, le Bureau fédéral, accompagné de M. Ramel, député du Gard, a été reçu par M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, mardi 14 juin.

Au cours de l'audience, furent discutées les grandes questions à l'ordre du jour, la compression des effectifs, les salaires des cheminots évacués du Nord, l'indemnité de cherté de vie, les échelles de traitements, les huit heures, le paiement des quatre premiers jours de maladie, la mise en disponibilité des agents.

Les délégués, en sortant, se déclarèrent satisfaits de l'entrevue.

Les soldats du 63e R.I. fusillés en 1915

UNE ENQUÊTE SERA OUVERTE

Paris, 16 juin. — A la fin de la séance du Sénat de cet après-midi, M. Guillaume Poulle, sénateur de la Vienne, rapporteur du projet de loi d'amnistie, a demandé à M. Bonnevay, garde des Sceaux, d'ouvrir une enquête sur les circonstances dans lesquelles des soldats du 63e régiment d'infanterie ont été fusillés à Flirey (Meurthe-et-Moselle), le 20 avril 1915, sur l'ordre d'un général, alors que la cour martiale n'avait pas prononcé de sentence contre ces hommes.

M. Bonnevay a répondu à M. Poulle que l'enquête qu'il demandait serait ouverte.

Petites Nouvelles

— Le roi d'Espagne, se rendant en Angleterre incognito, est passé par Paris jeudi matin. Il a quitté Paris à 11 h. 50 avec le Simplon-Orient express Londres, auquel son train a été rallié pour prendre la direction de Calais.

— Un groupe de 50 étudiants, architectes et ingénieurs des Universités américaines de Harvard, Yale, Princeton, Columbia, Pensylvania, Cornell, Massachusetts s'est mis à la disposition du ministère des Régions libérées pour travailler pendant l'été à la reconstruction de nos contrées dévastées.

— La mission spéciale envoyée par l'émir d'Afghanistan pour notifier son avènement au trône, a été reçue par le Président du Conseil et le Président de la République. Elle est dirigée par le général prince Mohammed Vali Khan, ambassadeur extraordinaire.

— Le « Daily Mail » annonce qu'un corps de cavalerie anglaise a effectué dans le comté de Monagham (Irlande) un raid au cours duquel 3.000 personnes ont été arrêtées et interrogées. Un très petit nombre toutefois ont été maintenues en état d'arrestation.

— Le Tribunal de Nancy vient de rendre son jugement dans le procès en diffamation intenté par Mlle Desgrey contre MM. Dumur et Vallette et les journaux l'« Est Républicain » et « Le Petit Parisien », pour la publication d'un résumé de ses rapports avec l'ex-kronprinz. MM. Dumur et Vallette sont condamnés à 10 fr.; l'« Est Républicain » à 7 fr. et le « Petit Parisien » à 1 fr. d'amende et aux dépens.

DERNIÈRE HEURE

LA SITUATION FINANCIÈRE et les nouveaux députés

Une résolution de leur Association amicale

Paris, 16 juin. — On nous communique le procès-verbal suivant :

L'Association amicale des nouveaux députés s'est réunie le 16 juin 1921.

Elle a discuté la situation financière actuelle et, tout en constatant que cette situation a été provoquée par des faits antérieurs à l'entrée au Parlement de ses membres, décide, à l'unanimité, d'unir ses efforts à tous ceux qui seront tentés pour l'assainir et réaliser un équilibre budgétaire dans lequel les impôts établis et les versements de l'Allemagne permettront, sans expédients financiers toujours regrettables, de faire face à toutes les dépenses permanentes, l'appel au crédit n'étant envisagé qu'à titre exceptionnel et pour faire face à des dépenses exceptionnelles.

Elle a aussi, dans ce but, décidé de s'associer à toutes les propositions tendant aux économies compatibles avec la bonne marche des services publics et aux améliorations dont les impôts existants sont susceptibles, l'œuvre financière considérable accomplie par le Parlement en 1920 devant notamment être mise au point, améliorée dans ses détails et dans ses conditions d'application.

La dernière séance du Congrès de l'Association des Maires de France

Paris, 16 juin. — Le Congrès de l'Association des Maires de France a tenu, cet après-midi, sa dernière séance, que présidait M. Labes, maire de Lorient, assisté de MM. Krug, maire de Besançon, et Billiet, maire de Valenciennes.

La séance fut toute entière consacrée à l'adoption de vœux multiples, dont les principaux sont les suivants :

1. Que, tant que les conditions de la vie matérielle n'auront pas subi de plus importantes modifications et pèseront encore lourdement sur les budgets des citoyens, les municipalités soient autorisées à continuer leur ravitaillement direct aux populations qui y trouvent au moins la stabilité des cours, sinon la baisse sur tous les produits ;

2. Que tous les bâtiments militaires disponibles soient mis gratuitement, ou au besoin moyennant une location de principe, à la disposition des communes aux fins d'utilisation en logements pour la population.

Le Congrès s'est séparé, après une allocution de M. Bellamy, demandant aux maires de faire une active propagande en faveur de l'Association.

Le vote des femmes et le vote familial

DEVANT LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Paris, 16 juin. — La Commission du suffrage universel a adopté le rapport de M. Joseph Barthélémy sur la proposition de résolution invitant le gouvernement à obtenir du Sénat l'inscription à l'ordre du jour de la Haute-Assemblée, de la proposition de loi votée par la Chambre précédente et accordant aux femmes le droit de vote.

Après une longue discussion, elle s'est prononcée par 10 voix contre 9 contre les conclusions du rapport rejetant le principe du vote familial.

M. Rouleaux-Dugage a été désigné comme rapporteur provisoire des propositions de loi instituant le vote familial. M. Joseph Barthélémy a été nommé rapporteur des propositions de loi instituant le vote obligatoire.

La Commission a enfin désigné M. Roquette comme rapporteur des propositions de loi sur l'exercice du suffrage universel aux Colonies.

Les attentats sur la voie ferrée

Une barricade en travers des rails

Toulouse, 16 juin. — Près de Bozouls (Aveyron), sur la ligne d'Espalion, à Berthelène, un char à bœufs, hors de service, a été placé sur la voie ferrée, quelques instants avant le passage d'un train. Le mécanicien apercevant l'obstacle, arrêta sa machine et, aidé par des employés de la Compagnie, le char fut mis de côté.

Une enquête est ouverte.

La lanterne d'un disque enlevée entre Amiens et Boulogne

Amiens, 16 juin. — Sur la ligne d'Amiens à Boulogne, près de Dreuil, la lanterne d'un disque a été enlevée, empêchant de voir les signaux. Ce sabotage a pu être aperçu à temps.

Le Roi Albert est parti pour Chamonix

Bruxelles, 16 juin. — Le Roi, voyageant incognito, a quitté Bruxelles, ce matin, se rendant à Chamonix, où il va prendre quelques jours de repos.

Une grève des ouvriers des carrières de Tournai

Tournai, 16 juin. — Quatre mille ouvriers des carrières du bassin de Tournai se sont mis en grève ce matin. Ils refusent une diminution de salaire de 10 p. 100, mais accepteraient 5 p. 100. Les patrons refusent l'arbitrage.

COURTES DÉPÊCHES

— La Cour d'assises de la Loire-Inférieure a prononcé son jugement dans l'affaire des vols de la gare Saint-Nazaire. Les sous-chefs de gare Bouyroux et Béatrix ont été condamnés chacun à 5 ans de travaux forcés, ainsi que le directeur de fonderie Dereux; les contremaîtres Ledivec et Dupas, chacun à un an de prison; Labbe a été acquitté.

— Le Pape a tenu, jeudi, dans la salle royale du Vatican, un Consistoire public pour la remise de chapeaux aux nouveaux cardinaux. Le corps diplomatique auprès du Saint-Siège y assistait.

— La 11e Chambre correctionnelle a condamné par défaut à 6 mois de prison Pierre Simondant, Pierre-Marie Perérin, René Grondin, André Leroy, Henri Ferré, et à un an de prison Henri Delcourt, inculpés tous les six de propagande antimilitariste dans un but anarchiste.

— Lord Curzon, ministre des Affaires étrangères britannique, est attendu, ce soir, à 6 h. 40, à Paris, où il vient discuter des affaires orientales.

Dernières Nouvelles Régionales

UNE NOUVELLE AGRESSION NOCTURNE A LENS. — M. Victor Dupré, 45 ans, réfugié à Paris, venu à Lens pour ses dommages de guerre, a été attaqué dans la soirée, rue de Lille, où avait été attaqué la veille M. Vermersch, secrétaire-général de la Mairie, par quatre individus qui lui volèrent son portefeuille contenant mille francs. M. Dupré est en traitement à l'hôpital dans un état grave, le docteur a constaté une fracture du crâne.

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER D'HAZEBROUCK. — Le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck avait à juger le mécanicien Emile Haese et son chauffeur Emile Caulier, inculpés d'avoir, par l'inobservation des règlements, causé une catastrophe de chemin de fer près de la gare d'Hazebrouck, le 30 avril dernier. Malgré la violence du choc entre les deux trains de marchandises, il n'y eut à déplorer que de graves dégâts matériels.

Les inculpés ont reconnu avoir emporté au départ de Dunkerque deux litres de vin et deux bidons de café; ils nient toutefois s'être trouvés en état d'ivresse. Cependant leur train roulait à une allure de 40 kilomètres à l'heure, alors que la réglementation prescrit une vitesse maxima de 20 kilomètres.

Emile Haese, mécanicien, est condamné à six mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende; Emile Caulier, chauffeur, à 6 mois de prison avec sursis et 200 fr. d'amende. Tous deux sont en outre condamnés à 5 fr. d'amende pour ivresse.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 16 juin. — Ventes, 8.000; importations, nulles; américain, hausse 1; brésilien, hausse 4; égyptien négligé.

Clôture : juin, 803; juillet, 816; août, 820; septembre, 843; octobre, 850; novembre, 864; décembre, 872; janvier, 877; février, 881; mars, 886; avril, 890; mai, 894.

Sakellaridis. — Juin, 14.10; juillet, 14.10; août, 14.15; septembre, 14.25; octobre, 14.33; novembre, 14.35; décembre, 14.40; janvier, 14.45; février, mars, avril et mai inscrits.

New-York, 11 heures. — Juillet, 13.17; octobre, 13.99; décembre, 13.47; janvier 13.53.